



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2026**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Accès au grade de **adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de Vaudreuil (le)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. GUEROULT Raphaël</b> , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : <b>09</b> <b>par ancienneté</b>	1	<b>01/01/ 2026 Favorable</b>

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait au Vaudreuil, le 23 février 2026

Le Maire,  
Bernard LEROY

